

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Convocation du : 12/11/2015

PRESENTS : D. Gasc, C. Babot, I. Caubet, T. Chebelin, JP Combret, P. Delière, B. Gelis, F. Moure, D. Ralière, V. Sarthou, F. Vennel

ABSENTS/EXCUSES : B. LAGARDE (procuration F. MOURE) – C. MORATONA (procuration T. CHEBELIN) – E. VIDAL (procuration Ph. DELIEGE) – N. SANS (procuration à C. BABOT)

Ordre du jour :

- Délibération sur la fusion des EPCI suite aux propositions du Préfet faites au cours de la CDCI du 19 octobre 2015
- Rénovation et amélioration de l'éclairage public chemin du Peyra, route de Tourneris et spot de l'église.
- Avis du Conseil Municipal sur projet de plan PPRI.
- Ratification des heures complémentaires du personnel d'entretien de l'école.
- Créations de postes
- Autorisation au Maire pour engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
- Décisions modificatives budgétaires

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

➤ **Délibération sur la fusion des EPCI suite aux propositions du Préfet faites au cours de la CDCI du 19 octobre 2015**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un des aspects de la loi NOTRE qui concerne la fusion des EPCI de moins de 15 000 habitants. Nous avons récemment délibéré pour écarter le SAVES31 compte-tenu du bassin de vie et autres critères. Il n'y avait que deux autres solutions nous concernant : CAM et CCGT. La CCGT refuserait de nous recevoir. Le président du CD31 a fermement confirmé que nous n'irions pas dans le Gers. Il ne reste donc que la CAM qui correspond plus à notre bassin de vie. La CAM ne souhaite pas non plus nous recevoir. Le Préfet et la CDCI serait à l'écoute si les communes dans leur ensemble choisissait la CAM.

Le Préfet a proposé à la CDCI de nous rattacher au Rieumois. Le Rieumois, outre le fait qu'il ne respecte pas la notion de bassin de vie, n'a pas la compétence petite enfance, il faudrait donc reprendre cette compétence. Les communes et l'EPCI ont 2 mois pour faire valoir leur avis sur cette proposition. La CCR a choisi de se coordonner sur le fond et la forme pour les différentes communes et d'imposer un texte quant à une délibération commune.

Le Préfet a convoqué les communes le 7 décembre concernant le projet de création d'EPCI sur le périmètre de l'ancien canton.

Monsieur le Maire propose de délibérer tel que nous en avons décidé ensemble pour le rattachement à la CAM.

F. Moure : C'est un peu tordu de demander le rattachement à la CAM tout en sachant que dans quelques années on souhaite créer un autre EPCI. Il aurait fallu attendre pour travailler sur ce projet.

T. Chebelin : Je souhaite que le texte de la délibération soit décidé pour pouvoir voter dans ce sens.

JP Combret : Il faut donner dans la délibération des arguments pour convaincre le Préfet, en l'occurrence le bassin de vie et le maintien des compétences.

Texte de la délibération rédigé et approuvé

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Rénovation et amélioration de l'éclairage public chemin du Peyra, route de Tourneris et spot de l'église.**

Monsieur le Maire rappelle que l'on se doit de consentir à investir sur ces rénovations. Le SDEHG en est l'investigateur. Ce sont des dépenses de fonctionnement. Le SDEGH programme et effectue, reçoit les subventions du CD31, récupère la TVA. Le restant-dû est à la charge de la commune.

Les travaux au Tourneris sont concomitants à la mise en œuvre des ralentisseurs.

D. Ralière : les lanternes au Peyra ne sont plus conformes. Une étude a été demandée pour des LED. Une puissance d'éclairage qui sera réduite de 50 % durant la nuit au Peyra.

Le mat d'éclairage de l'église va être réduit à 150 Watt et éteint durant la nuit.

Coût pour la commune : 3 706 € HT pour Peyra et Eglise. Sur un total de 10 911 €.

Au Tourneris, les installations sont vétustes. Pour clôturer une enveloppe du SDEGH de 1868 € de part communale, une première phase équivalente à la moitié sera réalisée en 2015.

6 points d'éclairage seront remis à neuf. Ce ne sera pas du LED. 70 watt par ampoule ou lieu de 100 watt.

Dans ce même coût, une horloge astronomique sera installée au JA2.

F. Vennel : Pourquoi ne met-on pas du LED aussi au Tourneris, vu que le coût supplémentaire n'est pas très élevé ?

D. Ralière : Au Tourneris, c'est différent, pour mettre des LED il faut reprendre tous les poteaux. Le coût est beaucoup plus élevé. Le mat et l'équipement, c'est 2000 €.

JP Combret : il faut étudier le ratio entre le coût d'investissement et l'économie de consommation.

Le SDEHG peut nous permettre de le financer par voie d'emprunt échelonné sur 4 ou 5 ans avec un taux avantageux.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la rénovation de l'éclairage au Peyra et spot de l'église

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Pour le Tourneris

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (F. Vennel)

Pour le total, Monsieur le Maire propose de demander un emprunt et un amortissement sur 4 ans.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 (C. Babot et N. Sans)

C. Babot aurait souhaité connaître le taux de l'emprunt.

JP Combret, il faudra faire l'étude entre le gain et l'amortissement, pour faire le choix au moment des futurs remplacements des équipements vétustes.

D. Gasc : La pose d'une horloge astronomique est suffisante pour programmer l'extinction de l'éclairage durant une partie de la nuit.

➤ **Avis du Conseil Municipal sur projet de plan PPRI.**

Les zones d'inondabilité ont donné lieu à des études pour les affiner. Nous sommes à l'approche de l'homologation de ce PPRI. Suite aux différents échanges et réunion avec les communes intéressées ainsi qu'à la première concertation publique intervenue de mars à mai 2015, objet d'observations des administrés et de la commune, une nouvelle carte a été proposée. Une nouvelle concertation publique est lancée.

T. Chebelin explique les tenants et les aboutissants du PPRI, le zonage arrêté, les observations prises en compte, les restrictions à la construction, les différentes étapes de validation à venir.

Monsieur le Maire demande d'approuver le PPRI, compte-tenu des assouplissements demandés et pris en compte. Nous n'avons pas vraiment le choix. D'ores et déjà, la DDT s'appuie sur le PPRI pour accorder les permis de construire, même s'il n'est pas encore validé.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (E. Vidal)

➤ **Ratification des heures complémentaires du personnel d'entretien de l'école.**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de ratifier le nombre d'heures complémentaires effectuées depuis septembre 2014, suite à la modification des rythmes scolaires et à l'ouverture d'une nouvelle classe. Pour le bon fonctionnement de l'entretien, notamment le mercredi matin. 3 agents sont concernés et qui sont depuis septembre 2014 rémunérés sur la base des heures complémentaires. Cela fonctionne aujourd'hui, c'est rationnel. Cette période de test a déjà trop perduré.

Cela correspond à 11000 € de masse salariale supplémentaire, payés jusqu'à présent en heure supplémentaire. Il s'agit de modifier la durée de travail des contrats sur cette base.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Créations de postes**

Monsieur le Maire explique que depuis le mois d'août 2014 nous envisageons cette création de poste qui est une simple ratification de l'existant. Il ne s'agit pas de postes complémentaires mais de postes qui correspondent à des missions exercées depuis 2 ans. Il s'agit de confirmer l'existant, incontournable en termes de besoin.

Un courrier a été adressé par l'ensemble du personnel titulaire à Monsieur le Maire afin de sensibiliser sur la situation précaire des agents concernés.

Depuis des analyses étaient attendues, sans suite.

Monsieur le Maire demande de voter pour la création de ces postes, il ne s'agit pas d'une question de personne. Il y aura ensuite une procédure menée par le Centre de gestion pour appel à candidature et recrutement.

Monsieur le Maire ne souhaite pas qu'il y ait de débat sur la question et estime devoir ne plus tergiverser.

Les postes concernent un adjoint technique de 2e classe à 25 heures (entretien) et un agent technique de 2e classe à temps complet (espaces verts, entretien divers).

C. Babot demande un vote à bulletin secret.

D. Gasc : C'est possible si un tiers des conseillers présents à minima le demande.

Combien de personnes souhaite un vote à bulletin secret ? 4 personnes (C. Babot, T. Chebelin, F. Moure, P. Delière)
Le vote se fera à bulletin secret.

1er vote : création d'un poste d'agent technique 2e classe pour 25 heures.

Pour : 7 ; Contre : 8 ; Abstention : 0

2e vote : création d'un poste agent technique 2e classe à temps plein.

Pour : 5 ; Contre : 8 ; Abstention : 2

➤ **Autorisation au Maire pour engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du budget précédent, il faut continuer à fonctionner jusqu'au vote du budget suivant. Pour le fonctionnement, pas de problème, pour l'investissement, on est autorisé à dépenser jusqu'à ¼ de l'investissement budgété sur l'année précédente. Si une dépense importante d'investissement doit être faite, nous délibérerons, mais en cas d'urgence il faut pourvoir débloquer les fonds.

Pour : 7 ; Contre : 7 ; Abstention : 1 (T. Chebelin)

La voix du maire comptant double, la décision est adoptée

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Des décisions modificatives sont nécessaires pour les budgets des Saules et de l'assainissement, à la demande de la trésorerie.

Cela touche aux notamment au remboursement en l'état partiel des crédits relais qui ont été contractés au fur et à mesure des rentrées y étant adossées... cette problématique ne se retrouvait pas lorsque l'on finance une partie des investissements via des conventions programmes d'utilisation bien plus souples, nature de financement aujourd'hui abandonné par les banques au profit de relais dédiés et considérés comme emprunt (*Les conventions programmes étaient à l'époque considérées comme des lignes de trésorerie non reprises en recettes budgétaires section investissement*). Il s'agit simplement de porter à l'article demandé par le trésorier l'emprunt et son remboursement, et de le retirer de l'article auquel ils ont été portés par erreur.

T. Chebelin : on découvre ça le soir du vote, je préférerais qu'on en parle avant.

D. Gasc : Ce ne sont que des écritures comptables. Des virements de crédits, il n'y a pas d'impact sur le budget.

Un prochain conseil se tiendra le 4 décembre pour des DM plus complexes sur la M14 (budget communal), et nous nous réunirons avant pour en parler.

C. Babot : nous ne nous sommes pas réunis pour préparer ce conseil.

D. Gasc : Lors de la dernière réunion des élus nous avons parlé des deux points principaux, l'EPCI et les créations de poste.

D'autre par concernant le budget assainissement, un prélèvement de 1900 € a été effectué par EDF à tort. Dans la mesure où nous avons en cours une facture de 2000 € pour les interventions de Xylem, des crédits manquent. On ne peut pas attendre le remboursement EDF. Il est donc nécessaire de créditer cette dépense par une DM.

Concernant la DM des Saules

**Pour : 10 ; Contre : 0 ;
Abstention : 5 (E. Vidal, C. Babot, N. Sans, T. Chebelin, C. Moratona)**

Concernant la DM des Saules

**Pour : 9 ; Contre : 0 ;
Abstention : 6 (P. Deliège, E. Vidal, C. Babot, N. Sans, T. Chebelin, C. Moratona)**

C. Babot : Pourquoi il n'y a pas de questions diverses comme demandé précédemment par mail ?

Une demande d'ajout d'ordres du jour avait été formulée par 9 élus dans les délais autorisés par le CCGT (mail du 14 novembre). Le maire n'a pas pris en compte cette demande, sans justification. Il n'a pas daigné répondre.

Les ordres du jour étaient les suivants :

- questions diverses.
- validation des nouvelles commissions.

D. Gasc : Il y aura des questions diverses au prochain conseil.

Séance levée à 20h50